



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez Technicien(ne) des Systèmes d'Information à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2021-782125



Profil

- Catégorie B
- Agent CCN de niveau 4



Conditions

Lieu : Rennes (siège)
Statut : Titulaire de la fonction publique



Vos missions

Les missions du Technicien(ne) des Systèmes d'Information sont les suivantes :

- Exécution des travaux d'exploitation et restitution des résultats
- Suivi de l'exploitation des systèmes et des outils de production
- Suivi d'exploitation des applications
- Gestion des incidents d'exploitation : alerte, interventions
- Gestion du parc informatique et télécommunication (matériels, logiciels ...)
- Rédaction de procédures et tutoriels
- Veille technologique

Dans un cadre régional :

- Support de proximité (poste de travail, périphériques, réseau, téléphonie, visioconférence) pour les sites DDARS56 (Vannes) et DDARS29 (Quimper)
- Participation aux permanences du centre de support régional (N1 sur ensemble du périmètre SII)
- Référent installation et mise à jour d'applications et infocentres nationaux et locaux
- Référent outils collaboratifs
- Suivi des outils antivirus

Interfaces professionnelles :

- Toutes les directions
- Ministère : support N3
- Prestataires

Conditions particulières :

- Le poste est hiérarchiquement rattaché au siège de l'Agence Régionale et sous la responsabilité du responsable du Département SII
- Les missions s'exercent dans un cadre de travail régional
- Poste basé à Vannes (DD56) - déplacements réguliers sur le site DDARS29 (Quimper) et au Siège (Rennes) à prévoir
- Certaines opérations de maintenance sont à effectuer en dehors des plages horaires de présence des utilisateurs

Catégorie/Corps-Grade/Niveau :

- Cat B
- Agent CCN de niveau 4
- Qualification informatique BAC+2 minimum

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que le Département système d'information interne ?

Le département système d'information interne est chargé de piloter les ressources dites informatiques afin de garantir la continuité d'accès au système d'information de l'ARS mais également d'organiser le système d'informations par la gestion du parc informatique et du parc de téléphonie, la maintenance du réseau informatique et le conseil et l'assistance. Il apporte son appui aux directions métiers dans la conception et la mise en place d'applicatifs métiers régionaux.

Le Département système d'information interne est rattaché à la Direction des ressources.

Compétences

Savoir :

- Bureautique et outils collaboratifs
- Droit des technologies et de l'information
- Matériels, systèmes et réseaux d'information et de communication
- Sécurité des Systèmes d'Informations

Savoir-faire :

- Aptitude à l'écoute
- Être autonome
- Faire preuve de discrétion et de respect de la confidentialité
- Réactivité
- Sens de la pédagogie

Savoir-être :

- Analyser une information, une donnée, une situation, un dispositif
- Assurer une maintenance
- Diagnostiquer
- Rendre compte
- Résoudre un problème
- Utiliser un système, un matériel

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).